

DECISION N° 2023.047

Objet :
Mise à disposition de conteneurs pour déchets ménagers et assimilés pour les Moustoussades

Le Maire de VILLEMOSTAUSSOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30 et les articles L 2122-22 4° et L2122-23,

Vu la délibération n° 2020-027 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

DECIDE

De signer une convention avec le COVALDEM 11 concernant la mise à disposition de trente conteneurs pour les déchets ménagers et assimilés dans le cadre des Moustoussades qui auront lieu du 23 au 25 juin 2023 sur la commune.

Cette prestation a un coût d'un montant de 14.00 € TTC par bac, pour la pose et la reprise des bacs au-delà de 5 bacs.
Soit un montant total de 420.00 € TTC.

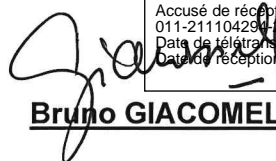
La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ✉ M. le Préfet de l'Aude,
- ✉ M. le Percepteur.

Fait à VILLEMOSTAUSSOU, le 5 juin 2023

Le Maire,


Bruno GIACOMEL

